

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA11-(C-4.1)-013

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2011, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

D'édicter, par ordonnance, l'implantation d'une voie réservée pour autobus et taxis dans les deux directions sur la rue Sherbrooke Est, de la limite ouest de l'arrondissement à la 47^e Avenue, aux heures d'opération suivantes :

- de 6 h 30 à 9 h en direction ouest et
- de 16 h à 18 h 30 en direction est.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement